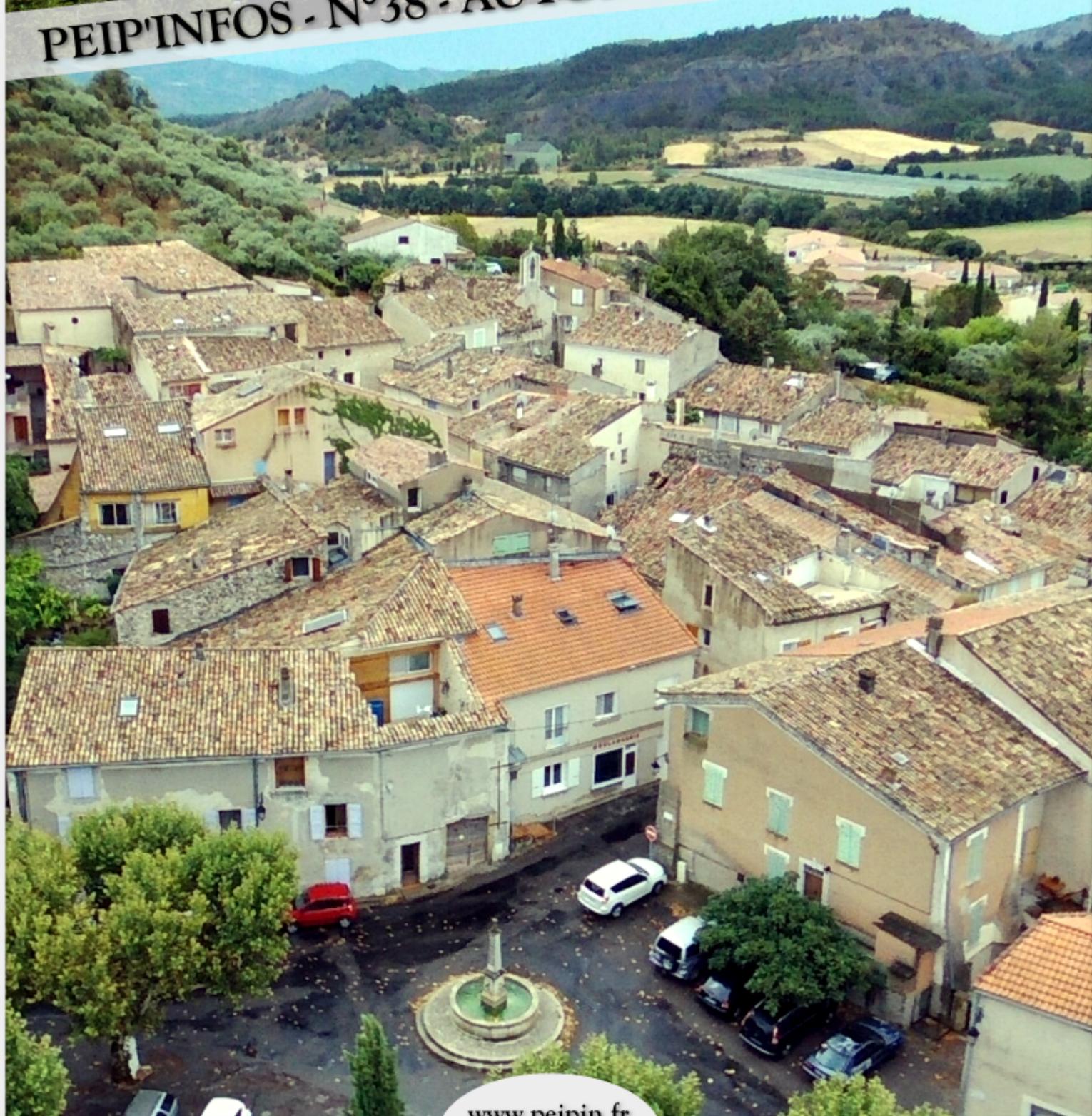




Bulletin Municipal  
COMMUNE DE PEIPIN  
Alpes de Haute-Provence

PEIP'INFOS - N°38 - AUTOMNE 2017



[www.peipin.fr](http://www.peipin.fr)



**Frédéric Dauphin**

Maire de Peipin,  
Vice-président  
de la Communauté  
de communes Jabron  
Lure Vançon Durance.

Lors du précédent Conseil municipal (le 11 juillet 2017), les élus ont adopté deux délibérations stratégiques pour la commune :

- la proposition de recours à une CSP (Concession de Service Public) – anciennement appelée DSP (Délégation de Service Public) – pour les services de l'eau et de l'assainissement collectif ;
- et la proposition d'un accord de principe pour le projet éolien de Peipin.

### **Pourquoi une CSP pour l'eau et l'assainissement ?**

Les services de l'eau et de l'assainissement collectif de Peipin sont actuellement gérés en régie, c'est-à-dire directement par la commune. Aujourd'hui, malgré tous les efforts déjà accomplis et qui continuent de l'être, nous avons les plus grandes difficultés à assurer un service performant. Le réseau est vétuste et, par endroits, hors norme avec des branchements encore en plomb, les fuites sont très nombreuses, certains équipements électromécaniques sont complètement dépassés, les installations de stockage (les bassins) nécessitent de grosses réparations, et nos agents – ainsi que les élus – y consacrent beaucoup de leur temps et de leur énergie sans que nous ne parvenions à réellement améliorer les choses.

### **Cette situation résulte de trois causes essentielles :**

- les investissements d'entretien et de renouvellement n'ont pas été effectués depuis au moins deux décennies, hormis la construction de la station d'épuration (STEP) ;
- la STEP a coûté à la commune bien plus cher que prévu initialement (environ 1,5 million d'euros au lieu de 500 000 €) ;
- les tarifs de l'eau et de l'assainissement au cours

de ces 15 ou 20 dernières années, et notamment à la suite de la construction de la nouvelle STEP, n'ont pas été ajustés durant cette période comme ils auraient dû l'être en fonction de ces paramètres.

Après les élections de 2014, l'équipe municipale a trouvé des finances extrêmement dégradées, au point que Peipin risquait la mise sous tutelle. En outre, à cause d'une dette écrasante (4 millions d'euros), nous ne pouvons plus emprunter. Dans ce contexte, sans possibilité de dégager de la trésorerie ni d'effectuer des emprunts, la commune ne peut pas réaliser les investissements indispensables à la modernisation de ses services eau et assainissement, c'est-à-dire offrir aux administrés un service performant.

La CSP peut être une solution. C'est la raison pour laquelle nous avons lancé un appel d'offre la semaine dernière, avec un cahier des charges très précis, qui va nous permettre d'étudier différentes propositions d'entreprises spécialisées. Tant que cet appel d'offre n'est pas clos, tant que toutes les discussions et négociations n'ont pas été menées à terme, rien n'est décidé (nous serons particulièrement attentifs, par exemple, à l'évolution des tarifs de l'eau). Et si nous ne sommes pas satisfaits des propositions des entreprises, nous ne signerons pas.

Vous pouvez naturellement retrouver les détails de cette délibération sur le site de la commune (onglet « mairie », puis « Conseil municipal », ainsi que le rapport qui a été communiqué aux Conseillers précisant les enjeux du choix du mode de gestion entre régie publique et concession de service public (CSP).

### **Lancement du projet éolien**

Le 11 juillet dernier, le Conseil municipal a également donné son accord à l'unanimité sur le principe d'un projet éolien à Peipin, et a autorisé l'implantation d'un mât de mesure de l'activité des chiroptères (chauves-souris). Un bilan du registre a été fait : 66 personnes se sont manifestées dont 60 administrés peipinois. Parmi les Peipinois, il y a eu 48 avis favorables et 12 avis défavorables. Puis, en fin de séance, des réponses ont été apportées aux questions qui étaient posées dans le registre.

Toutes ces informations figurent sur [www.peipin.fr](http://www.peipin.fr) Nouveauté en cette rentrée, vous pouvez aussi y consulter l'ensemble des budgets et des comptes administratifs (équivalent du bilan) de la commune depuis 2014.

## **LA COMMUNE VOUS INFORME EN TEMPS RÉEL**

Un incident, un problème technique sur les réseaux, un état d'alerte ? Consultez et suivez les événements en direct sur le site Internet [www.peipin.fr](http://www.peipin.fr) et sur la page Facebook Commune de Peipin.



Le service astreinte prend le relais aux horaires de fermeture de la mairie - tél : 06 80 95 95 55

## 4<sup>e</sup> ÉDITION DU CONCOURS DE LA MEILLEURE TARTE PEIPINOISE

Pour la quatrième année consécutive, la municipalité organise lors de la cérémonie des vœux le jeudi 4 janvier 2018 le concours de la meilleure tarte peipinoise (salée, sucrée et gâteau des rois).

Un jury prestigieux présidé par Jany Gleize goûtera vos tartes et primera la meilleure de chaque catégorie ; les critères de notation seront : le goût, l'originalité, la cuisson et l'aspect visuel.

Nous dévoilerons le nom des gagnants après le discours du maire et nous offrirons ensuite vos trésors culinaires en dégustation aux Peipinois.



**De nombreux lots sont à gagner ! Exercez vos talents ! Étonnez le jury et les Peipinois !**

## EXTINCTION DE ÉCLAIRAGE PUBLIC DE MINUIT À 5H30

Pour la période hivernale, depuis le 27 septembre, l'éclairage public de la commune, hormis le périmètre de la RD 4085, s'éteint à minuit et se rallume à 5h30 avant de s'éteindre à nouveau au lever du soleil. Pour les nuits de Noël et de la Saint-Sylvestre, les rues du village resteront illuminées.

Depuis janvier 2016, la commune de Peipin **expérimente l'extinction de l'éclairage public durant la nuit**. Cette mesure donnant pleine satisfaction notamment en terme d'économies, le Conseil municipal se prononcera prochainement pour la mise en place permanente de ce dispositif aux dates et horaires suivants (sous réserve d'un jour férié, auquel cas il y aura un décalage de 24 heures) :

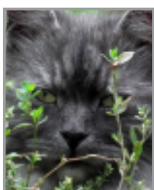
### Horaires de l'éclairage public de Peipin :

- Période hivernale : du 1<sup>er</sup> mardi de septembre au 1<sup>er</sup> lundi de mai, extinction de minuit à 5h30. Éclairage toute la nuit les 24 et 31 décembre.
- Période estivale : du 1<sup>er</sup> mardi de mai au 1<sup>er</sup> lundi de septembre, extinction à 1h. Éclairage toute la nuit pour les fêtes votive, de l'été et éventuellement certaines manifestations festives.

### Rappel du système d'éclairage du boulodrome :

- le mode de marche forcée est désactivé,
- la minuterie a été réduite sur une plage d'une heure au lieu de deux,
- lors des futures manifestations, l'horloge sera réglée en fonction des besoins.

## CHATS LIBRES : SUCCÈS POUR LA 1<sup>re</sup> CAMPAGNE DE STÉRILISATION



La campagne de stérilisation et d'identification débutée le 5 juillet et programmée jusqu'au 5 octobre dans le village historique et les Bons-Enfants a permis jusqu'à présent de stériliser 22 chats, 16 femelles et 6 mâles.

La commune a fait l'achat de deux cages de capture. M. Ataspara dans le village et M<sup>me</sup> Grit aux Bons-Enfants ont capturé les chats et les ont emmenés chez le vétérinaire. La commune les remercie tout particulièrement. Grâce à ces interventions, la prolifération de chats libres dans ces quartiers est en régression.

Une autre campagne peut être programmée dans la commune. Pour cela, un nombre de chats libres doit être défini dans une zone particulière afin d'en informer notre partenaire « 30 millions d'amis » dont la subvention couvre la totalité des frais vétérinaires. Les cages sont mises à disposition. N'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie de Peipin pour faire connaître les besoins et les personnes susceptibles de procéder à la capture. Merci d'avance.

**22 chats  
stérilisés :  
16 femelles  
et 6 mâles**

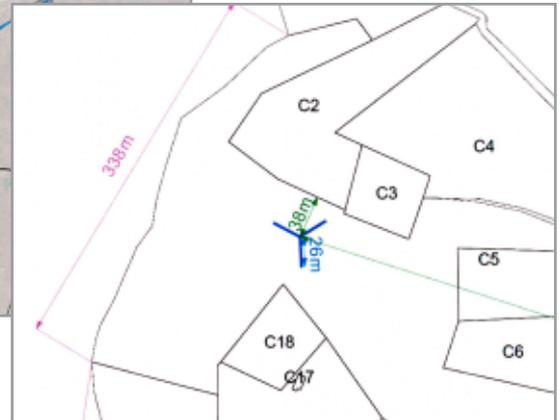
Tél : 04 92 62 44 17 - Courriel : [mairie@peipin.fr](mailto:mairie@peipin.fr)

## PROJET ÉOLIEN : LES ÉTUDES SONT LANCÉES

Dans le cadre du projet éolien de Peipin, un mât de mesures de l'activité des chiroptères (chauves-souris) d'une hauteur totale inférieure à 45 mètres a été installé mercredi 27 septembre 2017 à proximité du futur parc éolien, précisément sur la parcelle C11 (localisation sur l'image ci-contre).



© Images : Extrait du Procès Verbal du Conseil municipal de Peipin du 12/07/17



### Le mât de mesures chiroptères

Avant toute installation d'un parc éolien sur un site, il est nécessaire d'étudier finement les espèces animales (et végétales) qui le fréquentent.

Les chauves-souris étant des animaux nocturnes et discrets, leur étude nécessite la mise en place de systèmes d'enregistrement des ultrasons qu'elles émettent au cours de leurs déplacements.

Les enregistrements sur mât permettent ainsi :

- de caractériser la présence des chiroptères en altitude,
- de compléter l'étude des chiroptères menée au sol.

Une fois recueillies, ces données seront alors corrélées avec les données météorologiques afin d'obtenir une vision représentative des conditions de vol des chiroptères au droit du site. En effet, l'activité des chauves-souris est notamment dépendante des conditions de vent, de température et de pluviométrie.

Le mât de mesures chiroptères sera implanté pour une durée de 12 à 15 mois.

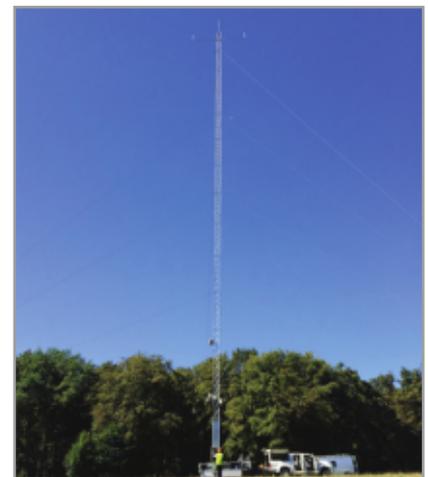
### Que mesure-t-on ?

Les éléments mesurés sont les suivants :

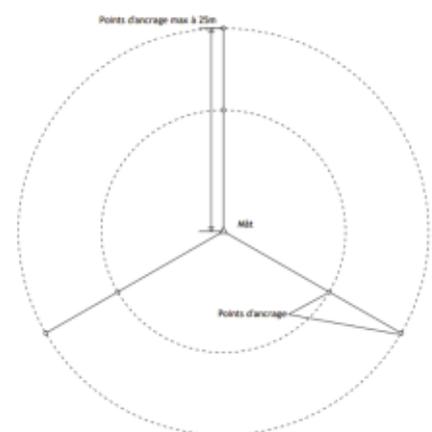
- l'activité des chauves-souris au cours de la nuit,
- la vitesse du vent,
- la direction du vent,
- la pluviométrie,
- la température et la pression de l'air.

### L'installation du mât

Le mât est supporté par 3 nappes de haubans à 120 degrés l'une de l'autre. Sur chaque nappe, 1 à 2 points d'ancrage au sol sont créés. Les ancrages sont du type plaques enfouies (plaques d'environ 1 m x 1 m à environ 1,60 m de profondeur) à 25 m du mât (pour la plaque la plus éloignée).



Mât de mesures chiroptères



Points d'ancrage

## ATTENTION : RÈGLES IMPORTANTES

Pour votre sécurité, il est interdit de :

- Passer sous les haubans avec un engin / véhicule.
- Exploiter la parcelle en cas de personnel intervenant sur le mât.
- Exploiter à proximité immédiate du pylône. Une distance minimale de 1,5 m des haubans, des points d'ancrage et du pylône est à respecter impérativement.

Sources : RES © textes et photos

## LE VIEUX PUIS A ÉTÉ MIS EN SÉCURITÉ

Le vieux puits du village historique, situé en face de l'ancienne mairie, était dans un grand état de délabrement qui le rendait dangereux. Par ailleurs, le trou qui s'était formé dans le dôme risquait à terme de provoquer un effondrement de l'ouvrage, comme on peut le constater sur la photo prise juste avant le commencement des travaux.

Après que deux administrées ont fait part à la municipalité de leur inquiétude pour cet élément du patrimoine peipinois, des travaux de mise en sécurité d'urgence ont été programmés par la commune afin de stopper les dégradations.

Nous avons conscience que le résultat ne fait pas l'unanimité. Les critiques sont toujours respectables tant qu'elles restent pondérées.

Toutefois, le puits est désormais sécurisé : il ne se dégradera plus et ne risquera plus de s'effondrer ou de présenter un quelconque danger. Avec la jardinière installée devant et qui sera fleurie au printemps, ainsi que la remise en état du petit lavoir attenant, l'endroit est aujourd'hui beaucoup plus esthétique et agréable. Par ailleurs, la physionomie du puits a parfaitement été respectée.

Ces travaux vont nous permettre d'attendre sereinement le moment où la commune aura les moyens d'engager une restauration complète.



## BENNES À VÉGÉTAUX

PROVENCE-ALPES AGGLOMÉRATION met à disposition 2 bennes pour les dépôts de déchets végétaux sur la commune de Peipin les week-ends de novembre et décembre. Ce service est destiné à faciliter, pour les administrés dans l'impossibilité de se rendre en déchèterie, les dépôts de déchets verts aux fins de recyclage.

**11 et 12 novembre 2017** : Les Bons-Enfants et La Poste

**18 et 19 novembre 2017** : Route des Granges et 13, Rue du Piolard

**25 et 26 novembre 2017** : EHPAD et les Bons-Enfants

**2 et 3 décembre 2017** : La Poste et Route des Granges

**9 et 10 décembre 2017** : 13, Rue du Piolard et EHPAD

**Attention : seuls les déchets verts sont autorisés !**

**PROVENCE-ALPES**  
AGGLOMÉRATION



## CHANGEMENT DE PRÉNOM : NOUVELLE COMPÉTENCE POUR LES COMMUNES

L'article 26 de la loi 2016-1747 du 18 novembre 2016 concernant la modernisation de la justice accroît les compétences de l'Officier de l'État Civil en lui rajoutant désormais la gestion des demandes de changement de prénom qui était jusqu'alors une compétence du Parquet. Dorénavant, l'Officier de l'État Civil reçoit les demandes des personnes qui souhaitent changer de prénom.

### Où faire sa demande ?

- Auprès de la mairie du lieu de naissance
- Auprès de la mairie du lieu de domicile



### Qui est concerné ?

Toute personne peut demander à changer de prénom si elle justifie d'un intérêt légitime. Par exemple, si votre prénom ou la jonction entre votre nom et prénom est ridicule ou vous porte préjudice, vous pouvez demander à en changer.

L'adjonction, la suppression ou la modification de l'ordre des prénoms peut également être demandée.

Pour un mineur ou un majeur sous tutelle, la demande doit être faite par son représentant légal. Si l'enfant a plus de 13 ans, son consentement est nécessaire.

**Attention :** une procédure différente existe pour la francisation d'un prénom, lorsque celle-ci est effectuée au moment de l'acquisition de la nationalité française.

### La demande doit-elle être justifiée ?

La demande devra être appréciée au regard du seul intérêt légitime au changement sollicité. Cette appréciation sera effectuée en fonction des circonstances particulières de chaque demande.

- Si l'Officier de l'État Civil accepte la décision, elle sera inscrite au registre de l'État Civil (art.60 du Code Civil)
- Si l'Officier de l'État Civil a un doute sur la demande, il saisira le Procureur de la République. Pour cela il est demandé de compléter un dossier et de fournir les pièces justificatives (acte de naissance, pièce d'identité, justificatif de domicile, livret de famille, etc.).

### Actes de l'état civil devant être mis à jour

Vous devrez remettre à l'Officier de l'État Civil l'ensemble des actes concernés par le changement de prénom, dans le cas où celui-ci serait accepté.

Suivant votre situation, vous devrez produire les copies intégrales originales des actes suivants :

- votre acte de mariage ;
- l'acte de naissance de votre époux / épouse ou partenaire de Pacs ;
- l'acte de naissance de chacun de vos enfants.

La décision est inscrite sur le registre de l'État Civil. Une fois l'acte de naissance mis à jour, il est possible de modifier vos titres d'identité.

## PARRAINAGE CIVIL : AUCUNE VALEUR JURIDIQUE !

Le parrainage civil n'est prévu par aucun texte. Il n'a pas de valeur légale et ne lie pas les parrains et / ou marraines par un lien contractuel. L'engagement qu'ils prennent de suppléer les parents, en cas de

**Les certificats que délivre le maire ne présentent aucune valeur juridique.**

défaillance ou de disparition, est symbolique. Il s'agit toutefois d'un engagement moral vis-à-vis du filleul. Le parrainage civil se pratique à la mairie. Toutefois, comme il n'a pas de valeur légale, les mairies ne sont pas obligées de le célébrer et il n'y a pas de cérémonial préétabli. Le parrainage civil n'étant pas un acte d'état civil, il n'est pas inscrit sur les registres de l'état civil. Les certificats que délivre le maire pour l'occasion, ainsi que la tenue d'un registre officieux, ne présentent aucune valeur juridique.

À savoir : seuls un acte notarié ou un testament donnent une valeur légale à la désignation d'un parrain et d'une marraine (ou tuteurs).

## ILS SE SONT DIT « OUI »



MARIAGE DE  
M<sup>me</sup> OLIVIER ET M. MARTIN

*LE 15 JUILLET 2017 À PEIPIN*



MARIAGE DE  
M<sup>me</sup> DOLÉON ET M. LO SCHIAVO

*LE 15 JUILLET 2017 À PEIPIN*



MARIAGE DE  
M<sup>me</sup> NOUVION ET M. HOUSSIN

*LE 19 AOÛT 2017 À PEIPIN*

## RÉVISIONS DES LISTES ÉLECTORALES

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L. 9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter. **Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre 2017 inclus.**

Important : il est nécessaire de signaler à sa mairie un changement d'adresse même s'il n'y a pas eu de changement de commune, l'adresse figurant sur les listes électorales est celle à laquelle sont envoyés les documents de propagande et la nouvelle carte électorale. La Poste ne fait pas suivre ces courriers qui sont remis à la commission administrative, sans information complémentaire. Les personnes concernées ne sont alors plus considérées comme remplissant la condition de domicile ou résidence pour pouvoir être électeur dans la commune et peuvent être radiées des listes électorales.

Pour tous renseignements complémentaires, nous vous invitons à contacter la responsable du service élection de la mairie au 04 92 62 54 21. L'avis aux électeurs est affiché en mairie et consultable sur [www.peipin.fr](http://www.peipin.fr)



### BIBLIOTHÈQUE Paul Surtel

Depuis le mois de septembre, **les horaires d'ouverture** de la bibliothèque municipale ont été **modifiés**. La bibliothécaire vous accueille désormais aux horaires suivants :

**Lundi et mardi :**  
16h30 à 18h30  
**Mercredi :**  
10h à 12h et 14h à 17h30  
**Vendredi :**  
16h30 à 18h30  
**Samedi matin :**  
10h à 12h30

## ANIMATIONS JEUNESSES

Pour le premier trimestre de l'année scolaire, la bibliothèque vous propose une animation mensuelle pour les enfants à partir de 2 ans. Animée par l'association Cantelire, elle se déroulera à la bibliothèque le premier mercredi de chaque mois, à partir de 10h30. Seule exception pour le mois de novembre où c'est un jour férié ; l'animation est ainsi décalée au mercredi précédent (le 25/10). À confirmer. Après une séance de lecture autour des contes, un petit atelier manuel sera proposé aux participants.

De plus, une animation couture vous sera prochainement proposée pour les enfants à partir de 5 ans ; lors de cette séance d'initiation, les participants auront la chance d'apprendre à confectionner des origamis en tissu. À la fin de la séance, ils pourront partir avec leur création et choisir de l'offrir ou de la conserver précieusement.

Pour toutes les animations, une inscription préalable est nécessaire auprès de la bibliothécaire, n'hésitez pas à la contacter !

## LES NOUVEAUTÉS CÔTÉ PRESSE

Suite au sondage sur les attentes des adhérents, de nouveaux abonnements ont été souscrits. Huit nouvelles revues vous sont désormais proposées : quatre en section jeunesse et quatre en section adulte. Les premiers numéros sont déjà disponibles et attendent d'être consultés !

Voici les titres :

- *Picsou magazine, Disney girl, Salamandre junior et Géo Ado* pour la jeunesse,
- *Terre sauvage, Système D, Santé magazine et 60 millions de consommateurs* pour les adultes.

**Rappel :** pour chaque abonnement le dernier numéro est positionné sur le présentoir et ne peut être consulté que sur place ; les numéros précédents se trouvent derrière le volet et peuvent être empruntés.



Si vous avez des demandes particulières de documents, prenez le temps de les noter dans le cahier de suggestions mis à votre disposition à l'entrée de la bibliothèque ; si l'ouvrage n'est pas acheté, il pourra éventuellement être prêté par la bibliothèque départementale.



Pendant l'été, les murs de la section jeunesse ont été décorés par les jolis travaux des élèves de GS et MS, réalisés avec Ophélie entre janvier et juin 2017 lors des visites de classes.

N'hésitez pas à venir à la bibliothèque pour découvrir leurs œuvres colorées !

## RENTÉE LITTÉRAIRE

En ce mois de rentrée littéraire, les sorties éditoriales sont nombreuses ! Une commande sera effectuée par la bibliothèque municipale fin octobre, regroupant une large sélection de titres.

De son côté, la Médiathèque Départementale des Alpes-de-haute-Provence (MD-04) fait à cette occasion plusieurs centaines d'acquisitions dans tous les genres littéraires, en vue de les prêter aux bibliothèques communales pour compléter leur fonds. Ainsi, chacun de ces titres pourra être réservé à la demande, vous donnant accès à une grande partie des ouvrages parus.

## LA CABINE À LIVRES PLACE DU BON-VENT

En libre-accès et ouverte à tous, elle n'est cependant mise à disposition que pour des dépôts de livres en bon état, rangés avec soin sur les étagères et en petite quantité. En effet, s'il n'y a plus de place, merci de ne pas les déposer sur le sol (même dans des sacs) ou en équilibre sur d'autres livres car en plus d'abîmer les ouvrages cela restreint leur accessibilité et peut s'avérer dangereux en cas de chute fortuite.

Si vous avez des dons en grande quantité, vous pouvez contacter la bibliothécaire afin de voir s'ils peuvent être intégrés au fond littéraire. Pour cela, les ouvrages doivent être en très bon état et récents.

Pour un bon fonctionnement, les livres ne doivent que séjourner dans la cabine, afin de voyager et de laisser leur place à d'autres candidats; n'hésitez donc pas à venir vous servir dans ce riche panel !



Pensez à consulter la page Facebook Commune de Peipin, les informations et les nouveautés de la bibliothèque y sont publiées.



## ACTUALITÉ NATIONALE

### LES FRÉQUENCES DE LA TNT CHANGENT LE 3 OCTOBRE 2017 POUR NOTRE DÉPARTEMENT

Seuls les téléspectateurs recevant la télévision par antenne râteau sont concernés.

#### Avant le 3 octobre 2017

Pour le téléspectateur qui réside **en habitat collectif** et reçoit la télévision par une antenne râteau collective : il doit s'assurer, en amont des changements de fréquences de la TNT qui auront lieu le 3 octobre, que son syndic ou gestionnaire d'immeuble a bien fait **intervenir un professionnel** pour réaliser des travaux sur l'antenne collective. Si tel n'était pas le cas, les résidents de l'immeuble risqueraient de perdre des chaînes après le 3 octobre 2017.

#### Le 3 octobre 2017

Pour le téléspectateur recevant la télévision par une antenne râteau, qu'il habite en immeuble ou en maison individuelle, il faudra **effectuer une recherche et mémorisation des chaînes**, s'il constate une perte de certaines chaînes de la TNT. **Cette opération est très simple à réaliser**, à partir de la télécommande du téléviseur et/ou de l'adaptateur TNT. Elle permet de récupérer l'intégralité des chaînes de télévision suite aux changements de fréquences.

#### Après le 3 octobre 2017

Si des problèmes de réception persistent :

- Consultez le site Internet <http://www.recevoirlatnt.fr> toutes les informations sur les opérations de changements de fréquences y seront signalées.
- Contactez un antenniste : il pourra trouver l'origine des perturbations et s'il est nécessaire d'intervenir sur votre antenne,
- Appelez le centre d'appel de l'ANFR au 0970 818 818 (appel non surtaxé)

## COMMUNIQUÉ DE L'ASSOCIATION CULTURE ET PATRIMOINE DE PEIPIN

L'association « Les Portes du Jabron » informe la population de Peipin qu'elle n'est absolument pas responsable des travaux qui ont été effectués sur le vieux puits. Ceux-ci ont été exécutés sans que nous ayons pu donner notre avis.

La Présidente, M<sup>me</sup> A. ORTTNER



## LA SECTION DE BODY KARATÉ LAISSE SA PLACE AU KARATÉ SHOTOKAN



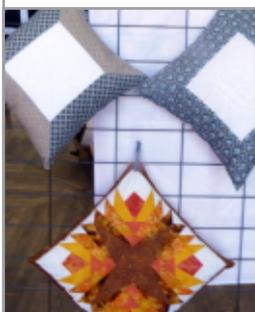
Depuis la rentrée de septembre, le club de karaté peipinois ne dispense plus de cours de Body Karaté, mais a ouvert une section de karaté Shotokan (traditionnel). Du travail de techniques ancestrales au renforcement du corps et du caractère, l'apprentissage du karaté est riche et varié.

Accessible à partir de 14 ans et avec n'importe quel niveau, le club offrira une approche traditionnelle du karaté style Shotokan. Self-défense, accomplissement personnel ou pratique santé, les cours auront lieu le vendredi soir de 18h15 à 19h45 dans la salle polyvalente de Peipin.

Club affilié à la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées.

N'hésitez pas à joindre Laurent GONIN au 06 12 32 41 81 ou par mail à l'adresse : laurentgonin@hotmail.com  
Rejoignez la page du club sur facebook : <https://www.facebook.com/karate04/>

## REPRISE DES COURS POUR LA PALETTE PEIPINOISE



**Atelier de Boutis / Patchwork :** Les cours ont repris le vendredi 8 septembre 2017. Les vendredis de 13h30 à 16h30 à la Maison Pour Tous, (salle de réunion du 1<sup>er</sup> etg.). Adhésion : 30 € l'année. (2 cours d'essai gratuits)

**Cours de peinture :** Les cours ont repris le mardi 26 septembre (2 cours d'essai gratuits). Les mardis de 14h à 16h à la Maison Pour Tous, (salle du Club de l'Âge d'Or). Adhésion : 30 € l'année + 150 € par an pour les cours (cours dispensés par une animatrice).



### Contact :

lapalettepeipinoise@gmail.com

M<sup>me</sup> MONTEROSSO Sylvie :  
06 50 66 91 36

M<sup>me</sup> RICARD Michèle :  
04 92 62 47 87

M<sup>me</sup> BESSUEILLE Lydie :  
04 92 61 14 17

## L'« ESCALE BIEN-ÊTRE » DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER S'INSTALLE À PEIPIN EN JANVIER 2018



L'« Escale Bien-Être » de la Ligue contre le Cancer, qui est actuellement située à Saint-Auban, sera transférée en janvier 2018 à Peipin.

C'est un lieu d'échanges où malades et personnes ayant traversé la maladie cancéreuse se retrouvent, une après-midi par semaine, pour participer à différents ateliers, et bénéficier des soins de support adaptés à leur pathologie. Toutes ces activités sont gratuites pour les personnes résidant dans notre département, quel que soit le lieu où elles reçoivent leurs soins.

Le Comité Départemental remercie très vivement Monsieur le maire de Peipin et l'ensemble du Conseil municipal d'avoir spontanément proposé un local. Celui-ci permettra ainsi à notre « Escale Bien-Être » d'améliorer et de pérenniser une des actions de notre mission : accompagnement des malades atteints de la pathologie cancéreuse.

Nous aurons le plaisir de revenir vers vous dans le prochain bulletin municipal pour vous indiquer les modalités de fonctionnement de l'« Escale Bien-Être ».

Ligue contre le cancer - Comité des Alpes de Haute-Provence - Centre Hospitalier Dignois  
Tél : 04 92 32 50 36 - Courriel : cd04@ligue-cancer.net



## LA CRÈCHE « LOU PICHOUN » A DÉMÉNAGÉ AU REZ-DE-CHAUSSÉE DU BÂTIMENT SOCIO-CULTUREL



Depuis le 4 septembre 2017, la crèche a déménagé dans de nouveaux locaux plus spacieux et compte une place supplémentaire pour l'accueil de vos enfants.

L'Assemblée Générale de l'association prenant acte de ce déménagement a eu lieu le 29 septembre 2017. Les organismes financeurs (CAF, MSA), la Communauté de Communes JLVD, la Mairie de Peipin, les partenaires (PMI), ALPE (La Turboludo), le RAMip, l'équipe de professionnelles de la crèche y ont été conviés.



Il nous reste des places pour un accueil occasionnel : si vous avez des besoins de façon ponctuelle et / ou irrégulière n'hésitez pas à passer à la crèche les mardis après-midi sans rendez-vous, ou sur rendez-vous les autres jours, pour rencontrer le coordinateur Yann MORARD ou appeler directement Corinne roux, la présidente au 06 82 83 12 80.

Crèche « Lou Pichoun »  
4, Rue des Écoles,  
04 200 PEIPIN  
Tél : 04 92 31 04 19  
Mél : lou-pichoun04200@orange.fr

Violaine Lecomperre, Fanny Gonçalves, Hélène Beraud, Romane Vanucci, Alicia Étienne, et Yann Morard - Absente de la photo : Valérie Di Mambro

## PEIP'S SPORT SANTÉ A REPRIS SES COURS DE GYMNASTIQUE



L'association dispense ses cours pour la 4<sup>e</sup> année et la reprise de la saison a eu lieu le 11 septembre. Il n'est pas trop tard pour rejoindre ces membres si vous souhaitez retrouver la forme, entretenir votre capital musculaire ou tout simplement bouger en bonne compagnie dans une ambiance conviviale.

Les cours se déroulent à la Maison Pour Tous :

- les lundis de 10h à 11h,
- les jeudis de 18h à 18h45 et de 19h à 20h,
- les vendredis de 9h à 10h.

Contacts : 04 92 34 56 23 ou 04 92 62 47 79.

## ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE PEIPIN

Une nouvelle année scolaire vient de débiter et avec elle la reprise des actions de l'association au profit de l'école. À noter pour cette nouvelle année :

- 14 octobre 2017 : Soirée à la salle polyvalente de Peipin
- 26 novembre 2017 : Vide jouets à la salle polyvalente de Peipin
- 14 janvier 2018 : Loto
- 17 février 2018 : Carnaval
- 15 juin 2018 : Kermesse

Pour rappel : Une partie des bénéfices est reversée chaque année (2 versements semestriels) à l'école en fonction des besoins de financement de projets et du budget dont nous disposons.

*À tout moment vous pouvez nous rejoindre avec vos idées et vos disponibilités en contactant la Présidente Vanessa Boursinhac au 06 50 09 62 58 ou la Secrétaire Corinne Roux au 06 82 83 12 80*

## NOUVELLES DU CLUB DE L'ÂGE D'OR

Le samedi 27 juillet, le Club a organisé sa traditionnelle paella qui est toujours un grand succès. Le dimanche 6 août, le Club a innové en proposant pour la première fois une soupe au pistou qui a régalé une cinquantaine de personnes, le rendez-vous est donné pour l'an prochain. Le Club tient à remercier chaleureusement tous ceux qui se sont impliqués pour faire de ces manifestations de très bons moments de convivialité et de partage.

**Ne ratez pas le repas de Noël qui aura lieu le 16 décembre 2017.**

Depuis le 7 septembre le Club est ouvert de 13h30 à 18h tous les jeudis.

Contact : 04 92 62 49 36 - 04 92 62 46 73

## ASSOCIATION BIEN-ÊTRE ET KUNDALINI YOGA



Les cours de Yoga ont repris à Peipin le 27 septembre et se déroulent **les mercredis de 18h30 à 19h45.**

Cours particuliers et collectifs (1<sup>er</sup> cours d'essai gratuit)

Tarifs Yoga : 12 € le cours, 35 € le mois, 90 € l'abonnement trimestriel et 250 € l'abonnement annuel.

*« Nous ne sommes pas des êtres humains vivant une expérience spirituelle ; nous sommes des êtres spirituels vivant une expérience humaine » Yogi Bha*

Contact : Simone Regny (diplômée de la FFKY)  
04 92 62 52 76 - 06 56 71 03 50 - ry.simone@wanadoo.fr



## FÊTE VOTIVE 2017

(12, 13 et 14 août)



L'équipe : Eric, Isabelle, Cedric, Yves, Corinne, Aurélie, Babeth, Patricia - Absents de la photo : Dorian et Lydie



Cette année encore, l'équipe du Comité Des Fêtes vous a concocté une version XXL de la fête votive avec ses 3 soirées à thèmes animées par DJ Nuit Blanche ! Franc succès pour la paella géante, le taureau mécanique, la soirée full moon et ses effets phosphorescents !

Le comité des fêtes reste actif jusqu'à la fin de l'année, au programme :

- Un vide grenier / vide jouets le dimanche 5 novembre 2017 : Salle polyvalente, 10 € les 3 m, buvette et en-cas sur place, (réservations : Aurélie 07 62 53 48 27, Corinne 06 82 83 12 80),
- Un marché de Noël le dimanche 3 décembre 2017,
- La soirée de la Saint-Sylvestre le dimanche 31 décembre 2017.

*Si le coeur vous en dit, vous pouvez nous rejoindre tout au long de l'année, il suffit juste de vous faire connaître en appelant Aurélie, la présidente ou via la messagerie de la page Facebook du Comité Des Fêtes de peipin.*

## GRAND MÉCHOUI DU 15 AOÛT 2017

Pour la troisième année consécutive l'association « Les Portes du Jabron » a régalé les Peipinois (et les autres aussi) avec un délicieux méchoui. Grâce à l'énorme travail de tous les bénévoles et au temps magnifique, on peut dire que la réussite a été complète.

En tant que présidente, je tiens à remercier tous les membres qui ont donné de leur temps et de leur énergie sans compter. Je tiens aussi à remercier particulièrement Carole et Dominique du « Clos de Fanny » pour leur prêt de matériel, Messieurs Eric Put et Sylvain Cogérino pour la fourniture des très bons agneaux et du camion pour tous les transports. Je tiens aussi à remercier les personnes jeunes et moins jeunes qui ont aidé à la mise en place, au service et au nettoyage après la fête.



C'est grâce à tous que la fête a pu être une réussite et que l'on peut dire vivement le 15 août 2018 !

La Présidente, A. Orttner.

## RENTRÉE 100 % FÉMININE À L'ÉCOLE DE PEIPIN



Ligne du haut : **Béatrice Figuière** (moyenne et grande section), **Chantal Moins** (CE1), **Marjorie Marcan** (CP), **Mireille Montagné** (CE2/CM1), **Marilou Petit** (petite et moyenne section), **Laureline Sacchetti** (petite et moyenne section), **Magali Suquet** (remplaçante), **Sandrine Martins-Lopes** (Auxiliaire de Vie Scolaire).

Ligne du bas : **Karine Bartolucci** (ATSEM), **Florence Lefebvre** (ATSEM), **Stéphanie Doumain** (CM1/CM2) **Manon Hanrot** (CE1).

Absentes de la photo : **Camille Maurel** (CE2/CM1 et CE1), **Sandrine Pardessus** (Auxiliaire de Vie Scolaire), **Pascale Bolzon** (Emploi de Vie Scolaire). Depuis la photo, Magali Suquet a été nommée sur une autre école pour l'année.

## RETOUR SUR LA FÊTE DE L'ÉCOLE ET SON BARBECUE GÉANT

Grand succès pour la fête de l'école qui s'est déroulée le 23 juin : les enfants étaient ravis de présenter à leurs parents ce spectacle qui clôturait l'année scolaire. L'orage passé, plus de 100 personnes étaient présentes pour le repas organisé par l'école. Les enseignants remercient tous les parents présents ainsi que l'Étal des paysans qui a gracieusement fourni les légumes pour les entrées. Les bénéfices de la soirée ont alimenté la coopérative scolaire qui finance les activités et les projets des classes.



Merci à tous et à l'année prochaine pour la fête de l'école le 22 juin 2018 !

### RETOUR SUR LES VACANCES D'ÉTÉ

Une trentaine d'enfants en moyenne par semaine ont fréquenté l'accueil de loisirs des P'tites Bouilles.

Malgré la chaleur, les enfants ont pu profiter pleinement des semaines à thème proposées : 2 semaines sur le thème de l'Asie, avec visite au parc Borely du jardin Botanique asiatique (Marseille), et deux semaines sur le thème du Far West. Chaque enfant a pu fabriquer sa panoplie de cow-boy et d'Indien. Les plus grands ont découvert le Colorado provençal et les plus jeunes ont pu s'amuser et découvrir les animaux du Corbi parc.

Au programme il y a eu des baignades, la boom, la kermesse, le Tour de France, des grands jeux sans compter les ateliers cuisine, les jeux sportifs ou la fabrication de décorations sur le thème.

12 enfants de 7 à 13 ans ont participé à la nuit sous tentes aux Omergues, avec à la clé balade, confection du repas et veillée !

7 enfants de 3 à 7 ans ont participé à la nuitée dans le centre, ce fut le moment de partager pizzas et veillée.



Sortie au lac du Riou (Hautes-Alpes)



Passage du Tour de France à Peipin

### ACCUEIL DE LOISIRS LES MERCREDIS

Depuis la rentrée scolaire nous ouvrons les mercredis de 7h30 à 18h30. Les enfants ont la possibilité de venir à la journée ou à la demi-journée au centre les P'tites Bouilles.

Le fil conducteur est le voyage. L'occasion pour les grands voyageurs (6 ans et plus) de découvrir les différents sports pratiqués dans les pays du monde, de créer des souvenirs chaque mercredi. Les plus jeunes, les aventuriers (moins de 6 ans) sont partis en ce début d'année, à la rencontre des milles et une pattes de nos collines.

Pour plus d'informations n'hésitez pas à contacter Caroline Cappelier ou Lidwine Vingère au bureau des P'tites Bouilles situé dans le bâtiment de la mairie.



Échauffement avant une partie de basket

### BIENTÔT LA TOUSSAINT !

Nous accueillons les enfants la première semaine du 23 au 27 octobre 2017. Pour ces vacances le thème est : le Mexique, Halloween ! Les enfants prépareront un spectacle pour le vendredi 27 octobre à 17h.

Nous irons à Barcelonnette pour la journée afin de visiter le musée de la vallée le matin et l'après-midi, ce sera la découverte du bowling. Il y aura également au programme fabrication de costumes, bal d'Halloween, des jeux sportifs pour tous et un grand jeu.

Venez vous inscrire auprès de Caroline et Lidwine au bureau des P'tites Bouilles situé au premier étage de la mairie. Ouvert les lundis de 8h à 12h et de 16h à 18h, le mercredi de 9h à 11h et le jeudi de 8 à 12h et de 16h à 18h30.

Pour plus de renseignements par téléphone au 04 92 62 52 41 ou par courriel : lesptitesbouilles04@orange.fr.



Pensez à consulter la page Facebook Commune de Peipin, les menus de la cantine et les nouvelles du Centre de loisirs y sont publiées.



# INFOS PRATIQUES

## MAIRIE DE PEIPIN



COORDONNÉS

Téléphone :  
04 92 62 44 17

Courriel :  
mairie@peipin.fr

Le service astreinte :  
06 80 95 95 55

Adresse :  
Mairie de Peipin  
4 Rue des Écoles,  
04200 PEIPIN

HORAIRES

Lundi :  
10h à 12h et 13h45 à 17h30

Mardi, mercredi, jeudi :  
9h à 12h et 13h45 à 17h30

Vendredi :  
9h à 12h



## PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX 2017

Sauf événement exceptionnel, le Conseil municipal se réunira aux dates suivantes, à 19 h dans la salle du Conseil municipal de l'ancienne mairie :

- Mardi 3 octobre 2017
- Mardi 31 octobre 2017
- Mardi 28 novembre 2017
- Mardi 19 décembre 2017

Ces dates sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'actualité.



Lundi et mardi : 16h30 à 18h30

Mercredi : 10h à 12h et 14h à 17h30

Vendredi : 16h30 à 18h30

Samedi matin : 10h à 12h30

## RECEVEZ LE PEIP'INFOS EN AVANT-PREMIÈRE ET EN COULEUR !



Optez pour la version électronique du bulletin municipal de Peipin. Pour cela, il vous suffit d'adresser un courriel à [bulletinmunicipal@peipin.fr](mailto:bulletinmunicipal@peipin.fr) en indiquant vos prénom, nom et adresse postale.

Dès que le PEIP'INFOS paraîtra, vous recevrez un message d'alerte contenant un lien pour le consulter en ligne ou le télécharger, et ce, quelques jours avant sa distribution papier.

**Nous vous informons que votre courriel pourra être utilisé pour vous prévenir en cas de risque mineur et / ou majeur.**

*(Un simple courriel vous permet de vous désabonner)*

## À VOS AGENDAS

- PACA - Changement fréquence TNT > 3 octobre
- BIBLIOTHÈQUE - Anim. jeunesse > 4 octobre
- APEEP - Soirée dansante > 14 octobre
- CCJLVD - Centre de Loisirs > 23 au 27 octobre
- BIBLIOTHÈQUE - Anim. jeunesse > 25 octobre
- Comité Fêtes - Vide grenier/jouets > 5 novembre
- APEEP - Vide jouets > 26 novembre
- Comité Fêtes - Marché de Noël > 3 décembre
- BIBLIOTHÈQUE - Anim. jeunesse > 6 décembre
- CLUB ÂGE D'OR - Repas de Noël > 16 décembre
- Comité Fêtes - Saint-Sylvestre > 31 décembre

## TOUT PEIPIN SUR [peipin.fr](http://peipin.fr)

(Mise à jour hebdomadaire)



Pensez à consulter régulièrement le site de la commune : [www.peipin.fr](http://www.peipin.fr)

Très régulièrement mis à jour, le site vous permet de retrouver toute l'actualité communale : informations générales et pratiques, manifestations, numéros utiles, procès verbaux des Conseils municipaux et communautaires, règlement d'urbanisme, annonces, démarches, revue de presse, etc. Vous pouvez également y lire (et télécharger) tous les numéros du bulletin municipal.

Peip'Infos est édité par la mairie de Peipin  
Directeur de la publication et de la rédaction : Frédéric Dauphin  
Création, mise en page, retouche photo : Julien Bournet  
Photo de couverture : © Samuel Couppey  
Imprimerie de Haute-Provence, Dépôt légal à parution.